

# VIDE GRENIER

## US FORCE

L'UNION SPORTIVE FORCEENNE  
ORGANISE  
SON VIDE GRENIER LE

**DIMANCHE 18 MAI 2025**

**5 € LES 2M50**

**RESTAURATION SUR PLACE**

**8h à 18h**

**RENSEIGNEMENTS**

**UNIONSPORTIVEFORCEENNE@GMAIL.COM**  
**STADE GILBERT BELLAIN - FORCE**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**DIMANCHE 18 MAI 2025 - US Forcé**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

E-MAIL : .....

PORTABLE : .....

Nombre d'emplacements (2,50 ml) : .....x 5 € = ..... €

Je souhaite être à côté de :

.....

### DOCUMENTS À FOURNIR :

- Le règlement par chèque à l'ordre de l'USF
- Le coupon d'inscription rempli et signé
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité



**Seules les inscriptions payées officialisent les emplacements**  
**Aucune inscription ne sera prise par téléphone**

### CONDITIONS D'ACCUEIL :

- 1 EMBLACEMENT = 2,50 ML = 5€
- Accueil des exposants à partir de 07h00
- Ventes de 08h00 à 18h00



**INSCRIPTION POSSIBLE SUR PLACE,**  
**dans la limite des emplacements restants**  
**Restauration possible sur place.**

### RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

1. Le vide-grenier, organisé par l'Union Sportive Forcéenne, est réservé aux particuliers, qui ne peuvent vendre que des objets personnels. Ne sont pas autorisés : la vente d'armes et de produits alimentaires.
2. La réglementation des vide-greniers stipule que « tout particulier ne doit pas faire plus de deux vide-greniers dans l'année civile ».
3. L'emplacements de 2,5 m linéaires est à 5 €, aucun véhicule ne sera autorisé sur l'emplacements. Les emplacements seront attribués par les organisateurs en favorisant les réservations effectuées en amont du jour-j.
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, les organisateurs ne pourront être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration.
5. Les exposants devront laisser leur emplacements dans l'état de propreté dans lequel ils l'ont trouvé à leur arrivée, et prévoir les sacs-poubelles nécessaires. Des containers seront mis à leur disposition.
6. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence le jour du vide-grenier.

**INSCRIPTION À DÉPOSER AU SEIN DE**  
**LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'US FORCÉ**  
**(devant la salle des sports et le club house)**

Je soussigné(e),.....certifie ne pas être professionnel de la brocante, agir pour mon compte personnel et avoir pris acte du règlement intérieur.

Date : .....

Signature :

### **Renseignements et informations :**

Basile GOULAY : 07.70.76.95.67  
André GILLE: 06.30.24.80.81  
unionsportiveforceenne@gmail.com



**L'USF vous remercie de votre**  
**participation et visez bien vos greniers !**